

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

Date de convocation : 2 février 2017

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle des fêtes de Congy

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 65

Nombre de votants : 72

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Danièle DESPEZELLE-GALLET suppléant remplaçant Pierre CHARLES, Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Martine CHÉRÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Francine PICAVET, Chantal RENAUD, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Marie-Line CHARPENTIER, Catherine FONTANESI, Jeanine BARBAZANGES JOBERT, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Catherine BANDRY.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Jean-Marie AUBERT suppléant remplaçant Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Jacky GRANDREMY, Bertrand APELOIG, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Frédéric CHARPENTIER, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Ludovic WELCHE, Jean-Pierre URIEL, Pascal PETIT suppléant remplaçant Xavier DUVAT, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Yves BOBIN, Jérôme GRIVOT, Olivier MEUNIER, Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, Frédéric POMMELET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Didier POUPINEL DESCAMBRES, Patrick MARX, Alain CESARION, Eric LORiot suppléant remplaçant David COUDELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Édouard VAUTRIN donne pouvoir à M. Frédéric POMMELET

Mme Emmanuelle LETE donne pouvoir à M. Jean-Claude GUERINEAU

M. Michel PIGEON donne pouvoir à M. Didier DÉPIT

M. Yves RICHOUX donne pouvoir à M. Patrick JAGER

Mme Valérie LIESCH donne pouvoir à M. Olivier VEAUX

Mme Dominique PATRAN donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

M. André VARLET donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR

Étaient excusés les titulaires suivants : Mme Nathalie PROLA, MM. Maurice LOMBARD, Xavier DUVAT.

Était absent le titulaire suivant : -

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

▪ Demande de M. Jean-Claude BUCQUET concernant l'absence de délibération relative à la fixation du prix de vente de l'eau en gros, pour les communes qui étaient membres de l'ancien Syndicat de distribution en eau potable de la Région de Ste Gemme et qui appartiennent aujourd'hui à la Communauté Urbaine du Grand Reims → le Président indique qu'un protocole d'accord a été proposé par la CU du Grand Reims et que celui-ci doit, dans un premier temps, être étudié par la Commission Eau.

Adopté à l'unanimité.

Il propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2017 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

17-041. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES / BUDGET

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

Frédéric CHARPENTIER

Bertrand APELOIG

Michel COURTEAUX

Régis COUTANT

Laurent COUVREUR

Catherine FONTANESI

Alain FRIQUOT

Fabrice HUBERT

Valérie LIESCH

Maurice LOMBARD

Patrick MARX

José MIGUEL

Roger MIGUEL

José PIERLOT

Frédéric POMMELET

Yves RICHOUX

Laurence ROBERT

Edouard VAUTRIN

Olivier VEAUX

Adopté à l'unanimité.

17-042. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

Régis COUTANT	Frédéric CHARPENTIER	Catherine FONTANESI	Alain FRIQUOT
Jean-Marc GUILLEMONT	Fabrice HUBERT	Freddy LECACHEUR	Maryse MINOT
Marie-Louise TONON			

Adopté à l'unanimité.

17-043. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

Fabrice HUBERT	Jackie BARROIS	Frédéric CHARPENTIER	Michel COURTEAUX
Laurent COUVREUR	Marcel GUIMET	Patrick JAGER	Freddy LECACHEUR
José MIGUEL	Pascal NAILLON	Cécile OESLICK	Dominique PATRAN
Michel PIGEON	Olivier VEAUX		

Adopté à l'unanimité.

17-044. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION VOIRIE / RESEAUX DIVERS

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

Patrick JAGER	Jean LE FOLLEZOU	Jean-Marie AUBERT	Michel COURTEAUX
Claudia COUSIN	David COUTELAS	Raphaël DELOUVIN	Jacky GRANDREMY
Herve GUEDRAT	Sylvie GUENET-NANSOT	Jean-Claude GUERINEAU	Henri GUINAND
Gérard GUYARD	Fabrice HUBERT	Jean-Claude LANZLOTH	Freddy LECACHEUR
Bernard LHERMITE	Patrick MARX	Roger MIGUEL	Pascal NAILLON
Cécile OESLICK	José PIERLOT	Michel PIGEON	Frédéric POMMELET
Edouard VAUTRIN			

Adopté à l'unanimité.

17-045. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION EAU POTABLE / RIVIERES

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

Roger MIGUEL	Jean-Marie AUBERT	Jackie BARROIS	Jean-Claude BUCQUET
Laurent COUVREUR	Jean-Claude DISSAUX	Fabien GRUMIER	Sylvie GUENET-NANSOT
Jean-Claude GUERINEAU	Gérard GUYARD	Fabrice HUBERT	Patrick JAGER
Freddy LECACHEUR	Jean LE FOLLEZOU	Odile LEMAIRE	Bernard LISCH
Pascal NAILLON	Cécile OESLICK	Jean-Luc TARATUTA	Olivier VEAUX

Adopté à l'unanimité.

17-046. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

Freddy LECACHEUR	Sylvie GUENET-NANSOT	Maurice LOMBARD	Sylvain BIZZOCCHI
Yves BOBIN	Alain CAILLAT	Xavier CARTON	Frédéric CHARPENTIER
Marie-Line CHARPENTIER	Michel COURTEAUX	David COUTELAS	Laurent COUVREUR
Jean-Claude DISSAUX	Fabrice HUBERT	Patrick JAGER	Jean-Claude LANZLOTH
Jean LE FOLLEZOU	Marylise MARTIN	Olivier MEUNIER	Roger MIGUEL
Pascal NAILLON	José PIERLOT	Marie-Louise TONON	Edouard VAUTRIN

Adopté à l'unanimité.

17-047. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

Alain FRIQUOT	Jeanine BARBAZANGES-JOBERT	Jackie BARROIS	Sylvain BIZZOCCHI
Laurent COUVREUR	Didier DEPIT	Jérôme GRIVOT	Jean-Marc GUILLEMONT
Marcel GUIMET	Fabrice HUBERT	Freddy LECACHEUR	Odile LEMAIRE
Valérie LIESCH	Bernard LISCH	Thierry MALVAUX	Patrick MARX
Olivier MEUNIER	Isabelle MICHELET	Roger MIGUEL	Maryse MINOT
Cécile OESLICK	Francine PICAVET	José PIERLOT	Michel PIGEON
Laurence ROBERT	Olivier VEAUX	Ludovic WELCHE	

Adopté à l'unanimité.

17-048. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION SAPEURS-POMPIERS – DEFENSE INCENDIE

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

Thérèse LEBRUN-DAVID	Jeanine BARBAZANGES-JOBERT	Michel BONNINGRE	Jean-Claude BUCQUET
Gérard CALLOT	Alain CESARION	Marie-Line CHARPENTIER	Raphaël DELOUVIN
Alain FRIQUOT	Sylvie GUENET-NANSOT	Marcel GUIMET	Fabrice HUBERT
Freddy LECACHEUR	Patrick MARX	Olivier MEUNIER	Pascal NAILLON
Jean-Pierre URIEL	Olivier VEAUX	Eric VELY	

Adopté à l'unanimité.

17-049. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION TOURISME

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

José PIERLOT	Jackie BARROIS	José BOUDE	Jean-Claude BUCQUET
Danielle CAILLOT	David COUDELAS	Xavier DUVAT	Christiane FOURNY
Alain FRIQUOT	Fabien GRUMIER	Marcel GUIMET	Thérèse LEBRUN-DAVID
Odile LEMAIRE	Emmanuelle LETE	Valérie LIESCH	Thierry MALVAUX
Dominique PATRAN	Daniel PHILIZOT	Didier POUPINEL DESCAMBRES	David QUATREVAUX
Chantal RENAUD	Didier TALON	Chantal TOUBART	Didier TRANCHANT
Jean-Pierre URIEL	André VARLET	Ludovic WELCHE	

Adopté à l'unanimité.

17-050. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION ECONOMIE / EMPLOI

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

Didier DEPIT	Danielle CAILLOT	Frédéric CHARPENTIER	Vincent DELAUNOIS
Xavier DUVAT	Catherine FONTANESI	Alain FRIQUOT	Daniel PHILIZOT
Yves RICHOUX	Didier TALON	Jean-Luc TARATUTA	Didier TRANCHANT
Jean-Pierre URIEL	Olivier VEAUX	Ludovic WELCHE	

Adopté à l'unanimité.

17-051. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

Jean-Marc GUILLEMONT	Patrick BERGER	Alain CAILLAT	Gérard CALLOT
Marie-Line CHARPENTIER	Vincent DELAUNOIS	Christiane FOURNY	Jean-Claude GUERINEAU
Henri GUINAND	Fabrice HUBERT	Patrick JAGER	Thomas LECOMPTE
Odile LEMAIRE	Thierry MALVAUX	Patrick MARX	Philippe OUSSELIN
Daniel PHILIZOT	José PIERLOT	Frédéric POMMELET	David QUATREVAUX
Yves RICHOUX	Didier TALON	Jean-Luc TARATUTA	

Adopté à l'unanimité.

17-052. INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

Jean-Marie AUBERT	Michel BONNINGRE	José BOUDE	Danielle CAILLOT
Frédéric CHARPENTIER	Régis COUTANT	Didier DEPIT	Alain FRIQUOT
Hervé GUEDRAT	Freddy LECACHEUR	Valérie LIESCH	Thérèse LEBRUN-DAVID
Maryse MINOT	Marie-Louise TONON		

Adopté à l'unanimité.

17-053. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF. BUDGET GENERAL - 700.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 700 - budget général » pour un montant maximum de 1 737 391€ selon les niveaux de vote ci-après :

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 65 000 €,
- pour le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 7 300€
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 500 000 €,
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 1 100 000 €,
- pour le chapitre 4581 « Opération sous mandat » : 12 500 €.
- pour le chapitre 4581 209 « Opération sous mandat - Place Oberweier, à Etoges » : 44 000 €.

soit un total de 1 728 800 €.

Adopté à l'unanimité.

17-054. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF. BUDGET EAU POTABLE - EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE - 701.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 701 - budget eau potable ex CCCM » pour un montant maximum de 114 041 € selon les niveaux de vote ci-après :

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 54 352 €,
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 59 689 €.

Adopté à l'unanimité.

17-055. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE- 702.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 702 - budget assainissement collectif ex CCCM » pour un montant maximum de 400 957 € selon les niveaux de vote ci-après :

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 57 500 €,
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 331 194 €,
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 12 263 €.

Adopté à l'unanimité.

17-056. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF. BUDGET ECONOMIE - EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE - 703.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 703 - budget Economie » pour un montant maximum de 226 640 € selon les niveaux de vote ci-après :

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 3 923 €,
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 10 938 €,
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 211 779 €.

Adopté à l'unanimité.

**17-057. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET OPAH - EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE - 704.**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 704 - budget OPAH » pour un montant maximum de 86 014 € selon les niveaux de vote ci-après :

- pour le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 86 014 €.

Adopté à l'unanimité.

**17-058. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EX-CC DES DEUX VALLEES - 705.**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 705 - budget assainissement collectif ex CC2V » pour un montant maximum de 265 750 € selon les niveaux de vote ci-après :

- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 112 500 €,
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 153 250 €.

Adopté à l'unanimité.

**17-059. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EX-CC DE LA BRIE DES ETANGS - 706.**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 706 - budget eau potable et assainissement collectif ex CCBE » pour un montant maximum de 1 531 431€ selon les niveaux de vote ci-après :

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 28 781€,
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 48 466 €,
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 1 357 371€,
- pour le chapitre 4581259 « Opération sous mandat » : 96 813 €.

Adopté à l'unanimité.

**17-060. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET VIVRE A LA VILLE - EX-CC DE LA BRIE DES ETANGS - 707.**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 707 - budget Vivre à la ville » pour un montant maximum de 4 375 € selon le niveau de vote ci-après :

- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 4 375 €.

Adopté à l'unanimité.

**17-061. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET BATIMENT RELAIS - EX-CC DE LA BRIE DES ETANGS - 708**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 708 - budget Bâtiment relais » pour un montant maximum de 1 448 € selon le niveau de vote ci-après :

- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 1 448 €.

Adopté à l'unanimité.

**17-062. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EX-CC DE LA BRIE DES ETANGS - 709**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 709 - budget assainissement non collectif ex CCBE » pour un montant maximum de 32 916 € selon les niveaux de vote ci-après :

- pour le chapitre 4581011 « Opération sous mandat » : 916 €,
- pour le chapitre 4581012 « Opération sous mandat » : 32 000 €.

Adopté à l'unanimité.

**17-063. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET EAU POTABLE - 8 COMMUNES DE L'EX-CC ARDRE ET CHATILLONNAIS - 712**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 712 - budget eau potable 8 communes ex CCAC » pour un montant maximum de 42 175 € selon les niveaux de vote ci-après :

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 19 330 €,
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 8 584€,
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 14 261 €.

Adopté à l'unanimité.

**17-064. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 8 COMMUNES DE L'EX-CC ARDRE ET CHATILLONNAIS - 713.**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER.

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget « 713 - budget assainissement collectif 8 communes ex CCAC » pour un montant maximum de 214 628 € selon les niveaux de vote ci-après :

- pour le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 73 144 €,
- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 8 364€,
- pour le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 133 120 €.

Adopté à l'unanimité.

17-065. ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

Rapporteur : M. Régis COUTANT

Le Conseil décide d'adhérer à compter du 10 février 2017 à la prestation médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h40.

Vu pour être affiché le 16 février 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, Christian BRUYEN

